

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE
SEANCE DU 14 MARS 2016**

L'an deux mille seize et le 14 mars à 20 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Christiane PIETERS, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Kader GHEZAL, Daniel SORO, Nicolas GOULARD, Jacques SOULAN, Alain CLAOUE, Christian OUSTRIC, Philippe de GALARD, Olivier BAX, Jacques ESCOUBAS, Christian CARDONA, Gérard MARCET, Linda DELDEBAT, Daniel CABASSY, Line de la SEN, Alain BAQUE, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Jean François LARDENNOIS, Laurent TRAVAIL, Jacques COMMERE, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Eric BALLESTER, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Monique MESSEGUE, Marie-José SEYCHAL, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Claire DULONG, Gérard BASSAU.

Excusés : Philippe BONNECAZE, Yves BOSC, Etienne DE PINS, Yves MARTIN,

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Christian CARDONA

Le Président soumet le compte rendu du conseil communautaire du 09 février 2016 au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Rajout à l'ordre du jour :

STEP de MAUVEZIN : construction d'un local technique

COMPTE RENDU

Présentation de la Fourrière animale départementale par Monsieur Alain BROSETA : aucune décision prise suite à cette présentation.

Fermeture d'écoles : le CDEN ne s'est pas tenu le 10/03/2016, les syndicats ont boycotté la réunion. Prochaine réunion prévue le 18/03/2016. Le Président, membre du CDEN, a annoncé qu'il voterait contre les fermetures d'écoles.

Les communes de Saint-Clar, Mauvezin et Cologne seront prochainement équipées de bornes électriques pour les voitures.

DELIBERATIONS

1- OBJET : Répartition des frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles de la CCBL pour l'année scolaire 2015/2016

Monsieur le Président :

Rappelle que l'article 23 de la loi du 23 juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n°86-29 du 9 janvier 1986 fixe les règles de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles qui accueillent des enfants de plusieurs communes. Cette contribution des communes est fixée à 100 % du montant total de ces frais de fonctionnement.

Indique que l'effectif total des écoles publiques élémentaires et maternelles de la CCBL pour l'année scolaire 2015/2016 est de 859 élèves dont 26 proviennent des communes voisines.

Donne connaissance du montant total des charges de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la CCBL pour l'année scolaire 2015/2016 qui est de 711 875.59 € et des recettes qui sont de 38 290.39 €. Le coût réel est donc de 673 585.20 €.

Ce qui se traduit par un coût de fonctionnement par élève de : 784.15 €
 (673 585.20 €/859 = 784.15 €)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de mettre en recouvrement au titre de l'année scolaire 2015/2016, une contribution égale à la totalité des frais de fonctionnement des écoles publiques élémentaire et maternelle de la CCBL, soit la somme de 784.15 €/élèves auprès des communes dont des enfants sont scolarisés dans les écoles de la CCBL, soit par commune les participations suivantes :

Articles	Dépenses	réalisées
60611	Eau et assainissement	3 883,13
60612	Energie - électricité	29 214,38
60621	Combustibles	27 140,57
60622	Carburants	1 360,77
60623	Alimentation	90,99
60631	Fournitures d'entretien	7 953,83
60632	Fournitures petit équipement	1 266,26
60633	Fournitures de voirie	210,05
60636	vêtements de travail	705,41
6067	Fournitures scolaires	31 727,15
6068	Autres matériels	387,76
6132	Locations immobilières	5 011,20
61522	Entretien bâtiments	10 439,61
61551	Matériel roulant	1 165,57
61558	Autres biens mobiliers	421,84
6156	Maintenance	11 827,81
616	Prime assurance (bâtiments)	10 989,29
	Prime assurance (personnel)	15 602,00
6182	Documentation générale	198,00
627	Frais bancaires	103,44
6247	Transports collectifs	2 021,00
6251	Voyages et déplacements	115,46
6261	Frais d'affranchissement	99,54
6262	Frais de télécom.	10 605,66
6281	Concours divers (CNAS)	3 919,00
6288	Autres services extérieurs	4 634,60
65	Indemnités des élus	3 519,96
6554	Contributions	27 140,00
6558	Autres contributions	10 684,95
6574	Subvention assoc et privés	20 512,00
658	Charges diverses	18,16
012	Charges de personnel	468 906,20
	TOTAL DEPENSES	711 875,59 €
	TOTAL RECETTES	38 290,39 €
	COUT REEL	673 585,20 €
	Effectifs	859
	COUT ANNUEL PAR ELEVE	784,15 €

COMMUNES	élèves	montant en euros
CADEILHAN	1	392.08
L'ISLE JOURDAIN	2	1 568.30
BRUGNENS	1	784.15
PLIEUX	1	784.15
CASTELNAU D'ARBIEU	6	4 704.90
MAUBEC	4	3 136.60
BEAUPUY	7	5 489.05
RAZENGUES	4	3 136.60
Total général	26	19 995.83

2 - Objet : Vote du Compte administratif 2015

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur David TAUPIAC, Vice Président, qui présente le compte administratif de l'exercice 2015 au vote de l'Assemblée :

Investissement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	2 763 281.86 €
	Réalisé :	2 189 094.91 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévus :	2 763 281.86 €
	Réalisé :	1 723 426.48 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	6 671 058.00 €
	Réalisé :	5 587 857.30 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévus :	6 671 058.00 €
	Réalisé :	6 579 472.96 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 465 668.43 €
Fonctionnement :	991 615.66 €
Résultat global :	525 947.23 €

3-Objet : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2015

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- Objet : Affectation des résultats 2015

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Guy MANTOVANI, après avoir approuvé le compte administratif 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	804 297.68 €
- un excédent reporté de :	187 317.98 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	991 615.66 €
- un déficit d'investissement de :	465 668.43 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	465 668.43 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	991 615.66 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	465 668.43 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	525 947.23 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	465 668.43 €

5- Objet : Vote du Compte administratif 2015 – budget annexe Parc Artisanal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur David TAUPIAC, Vice Président, qui présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Parc Artisanal au vote de l'Assemblée :

Investissement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	33 953.00 €
	Réalisé :	33 612.25 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	33 953.00 €
	Réalisé :	8 912.31 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	48 719.00 €
	Réalisé :	19 344.40 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	48 719.00 €
	Réalisé :	42 445.93 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 24 699.94 €
Fonctionnement :	23 101.53 €
Résultat global :	- 1 598.41 €

6- Objet : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2015 – budget annexe Parc Artisanal

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Parc Artisanal,

Considérant,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- Objet : Affectation des résultats 2015 – Budget annexe Parc Artisanal

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Guy MANTOVANI, après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe Parc Artisanal
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :	23 101.53 €
- un déficit reporté de :	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 101.53 €
- un déficit d'investissement de :	24 699.94 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	24 699.94 €

<i>DECIDE</i> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	23 101.53 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	23 101.53 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	24 699.94 €

8- Objet : Vote du Compte administratif 2015 – budget annexe Assainissement

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc SILHERES, Vice Président, qui présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Assainissement au vote de l'Assemblée :

Investissement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	763 724.15 €
	Réalisé :	495 371.90 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	763 724.15 €
	Réalisé :	583 516.94 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

<u>Dépenses</u>	Prévus :	341 041.00 €
	Réalisé :	307 938.16 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévus :	341 041.00 €
	Réalisé :	237 655.44 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	88 145.04 €
Fonctionnement :	- 70 282.72 €
Résultat global :	17 862.32 €

9- Objet : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2015 – budget annexe Assainissement

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe Assainissement,

Considérant,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10- Objet : Affectation des résultats 2015 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Guy MANTOVANI, après avoir approuvé le compte administratif 2015 du budget annexe Assainissement
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	70 282.72 €
- un déficit reporté de :	0.00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	70 282.72 €
- un excédent d'investissement de :	88 145.04 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	88 145.04 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : DEFICIT	70 282.72 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	70 282.72 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	88 145.04 €

11- Objet : Renouvellement d'un contrat unique d'insertion CAE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23/02/2015 approuvant le recrutement d'un CUI CAE à 20h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif, à compter du 16 mars 2015 pour une période d'un an,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire le renouvellement de ce contrat unique d'insertion C.A.E. pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- Le renouvellement d'un CUI CAE à 20 h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif pour une durée de 6 mois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

12- Objet : Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité, des Conditions de Travail commun entre la communauté de communes et le centre intercommunal d'action sociale

Le Président précise aux membres du Conseil Communautaire que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une communauté de communes et d'un centre intercommunal d'action sociale, de créer un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail communs compétents pour les agents desdites structures à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs compétents pour les agents de la communauté de communes et le centre intercommunal d'action sociale en relevant ;

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public et de droit privé (CAE, Contrat avenir ...) au 1^{er} janvier 2016 :

- Communauté de communes. = 95 agents,
 - Centre intercommunal d'action sociale. =51 agents,
- permettent la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs.

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire, la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs placés auprès de la communauté et compétents pour les agents de la communauté de communes et le centre intercommunal d'action sociale en relevant

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide :

- la création d'un Comité Technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs placés auprès de la communauté et compétents pour les agents relevant de la communauté de communes et du centre intercommunal d'action sociale en relevant;

13- OBJET : validation du rapport d'activité 2015

Suite à la présentation du rapport d'activité 2015 aux membres du conseil, Monsieur le Président propose sa validation.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2015 ci-joint.

La séance est levée à 23h30.

Au registre sont les signatures.